

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais du Travail, 1 Boulevard Frédéric Mistral à Narbonne, sous la présidence de Mr Didier MOULY**

**Séance publique du 9 DECEMBRE 2021 à 18h00**

Date de convocation : 2 décembre 2021

<b>Délibération</b>
<b>N°C2021_292</b>

<b>Membres en exercice :</b>	<b>77</b>
<b>Votants :</b>	<b>67</b>
<b>Suffrages exprimés :</b>	<b>67</b>
Pour :	67
Contre :	0
Abstention :	0

**SECRETAIRE DE SEANCE :** HERAS Guillaume

**PRESENTS :** ALAUX Sylvie ; AMBROSINO Jean-Marc ; BELLOTTI-LASCOMBES Emma ; BOUSQUET Didier ; BRAINEZ Marie-Ange ; BREHON Bruno ; CASTAN Luc, CESAR Jean-Paul ; CHALULEAU Jean-Paul ; CHARPENTIER Christine ; CHING Monique ; CLERGUE Guy ; COMBES Georges ; DAUZATS Christine ; DEBLED Serge ; DEVIC Bernard ; DURAND Viviane ; FABRE Alain ; FAGES Gilles ; FRERE José ; GUENFICI Ali ; JAMMES Michel ; JANSANA Jean-Marc ; LETEISSIER Gérard, LOÏS Lydie ; LUCIEN Gérard ; MARTINAGE Fabienne ; MONIE Jean-Marie ; MONTAGNIER André-Luc ; MOULY Didier ; PARRA Eric ; PECH Olivier ; PENET Yves ; POCIELLO Jacques ; RENAULT Régine ; ROCHER Edouard ; RUDENT Yann ; SEGUI Jeanne Maryse ; TAURAND Francis ; TEXIER Bruno ; TUBAU Marcel ; VIALADE Alain ; VITASSE Florence

**PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE :** ALDEBERT Didier ; ALVAREZ Jean-Michel ; BELART Xavier ; HERAS Guillaume ; HERNANDEZ Joël ; LAPALU Christian ; MALQUIER Bertrand ; RIO Jean-Louis ;

**EXCUSES :** BASTIE Yves ; DARAUD Jean-François ; GOUIRY Catherine ; HUYNH-VAN Nathalie ; IBANES Alexandra ; KAISER Stéphanie ; LENOIR Alexia ; PINET Marie-Christine ; RIVEL Jean-Luc ; ROGER-MATEILLE Séverine

**EXCUSES EN COURS DE SEANCE :** ABED Yamina (délibération C2021\_241) ; ALDEBERT Didier (délibération C2021\_272) ; ALVAREZ Jean-Michel (délibération C2021\_272) ; BELART Xavier (délibération C2021\_272) ; COUSIN Sylvie (délibération C2021\_272) ; HERAS délibération C2021\_272) ; HERNANDEZ Joël (délibérations C2021\_243 et C2021\_270) ; JULES Jean-Claude (délibération C2021\_272) ; LAPALU Christian (délibérations C2021\_270 et C2021\_272) ; MALQUIER Bertrand (délibérations C2021\_243, C2021\_270 et C2021\_272) ; PY Michel (délibérations C2021\_243, C2021\_270 et C2021\_272) ; RIO Jean-Louis (délibération C2021\_241)

**EXCUSES AVEC PROCURATION :** BOUISSET Cyrielle ; CALMON Julien ; CODORNIU Didier ; COURREGES Jean-Pierre ; FAURAN Jean-Paul ; MARTIN Henri ; PALMADE-GIMENEZ Muriel ; RAPINAT Evelyne ; SAINTE-CLUQUE Nicolas ; THIVENT Viviane ; VERGNES Magali ; VICO Alain

**PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE :** ABED Yamina (de la délibération C2021\_227 à C2021\_240 et à partir de la délibération C2021\_242) ; COUSIN Sylvie (de la délibération C2021\_227 à C2021\_271 et à partir de la délibération C2021\_273) ; JULES Jean-Claude (de la délibération C2021\_227 à C2021\_271 et à partir de la délibération C2021\_273) ; MALQUIER Bertrand (jusqu'à la délibération C2021\_235) ; PY Michel (de la délibération C2021\_227 à C2021\_242, de la délibération C2021\_244 à C2021\_269, la délibération C2021\_271 et à partir de la délibération C2021\_273)

**Nomenclature Etat : Autres domaines de compétences – Autres domaines de compétences des communes**

**OBJET : COMMUNICATION – Convention portant mise en œuvre de prestations de services mutualisé de conception et réalisation de reportages entre la ville et le Grand Narbonne Communauté d'Agglomération**

## N°C2021\_292 (2)

Les dispositions du Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5216-7-1 et L.5215-27 organisent la possibilité pour un EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) de confier, par convention avec la ou les collectivités concernées, la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres, à leurs groupements ou à toute autre collectivité territoriale ou établissement public,

Cette forme de coopération entre collectivités est exclue du champ de la commande publique dès lors qu'elle répond aux conditions fixées par la jurisprudence communautaire et nationale et désormais codifiées à l'article L. L.2511-6 du Code de la Commande Publique,

En l'espèce, dans le cadre de sa mission de service public, le Grand Narbonne a souhaité pouvoir confier la conception, la réalisation de reportages vidéo au service « pôle vidéo » de la Ville de Narbonne afin de bénéficier d'une part, de l'expertise technique des équipes de la Ville de Narbonne dédiées à ces prestations, mais également d'envisager une meilleure synergie entre les deux collectivités notamment dans le cadre d'évènements dont la visibilité sur le territoire suppose une communication sur les deux échelons, municipal et communautaire.

A cette effet, il est proposé d'approuver la convention jointe en annexe qui définit et organise la coopération entre la Ville de Narbonne et le Grand Narbonne pour permettre l'optimisation de la communication institutionnelle du Grand Narbonne et le développement de partenariats notamment d'évènements impliquant une co-visibilité des deux collectivités.

Cette convention est proposée pour une période de 3 ans et correspond à un besoin estimé à environ 30 reportages par an.

Compte tenu des objectifs communs fixés par les deux parties à la convention, la Ville de Narbonne a fixé une tarification pour chacune des missions en prenant en considération uniquement le coût réel du service, à savoir la rémunération du ou des agents concernés ainsi que l'amortissement du matériel de la Ville utilisé (appareils de prise de vue, matériel informatique, etc.).

### **A l'unanimité, le Conseil décide :**

- D'approuver la convention jointe en annexe portant mise en œuvre de prestations de services mutualisés de conception et réalisation de reportages entre la ville et le Grand Narbonne Communauté d' Agglomération
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### Pièce jointe à la délibération :

Projet de convention et annexes

N°C2021\_292 (3)

Délibération certifiée  
exécutoire compte tenu  
de sa transmission en  
Sous-Préfecture

le : 20/12/2021  
et de sa publication  
le : 20/12/2021

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,  
Maître Didier MOULY,



Maire de Narbonne

Président du Grand Narbonne,  
Communauté d'Agglomération

